

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
LUNDI 24 AOUT 2015**

L'AN DEUX MIL QUINZE, LUNDI 24 AOUT A VINGT HEURES TRENTE MINUTES, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Michel PAVARD, Maire.

<u>Etaient présents</u>	M. PAVARD, M. DEGOULET, Mme PROVOTS, M. LENFANT, Mme BLANCHARD, M. BLANCHET, M. DESPRES, Mme LANGLAIS, M. LEFEUVRE, Mme LIEBLE, Mme MOREAU-TONNELIER, Mme RACAPE, M. THORETON.
<u>Absents-excusés</u>	Mme POSTRZECH, M. VIVIER
<u>Secrétaires de séance</u>	M. DEGOULET - Géraldine VIEL

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du lundi 22 juin 2015
- Désignation du secrétaire de séance

Affaires générales

1. Projet de territoire de la Communauté de communes Val de Sarthe
2. Avis sur le plan d'épandage de la société « Centrale Biogaz du Mans »
3. Droits de préemption urbain
4. Voirie : dénomination d'un chemin et d'une rue
5. Recrutement de deux adjoints d'animation pour les TAP

Finances

6. Appel d'offres : voirie définitive du lotissement des Trois-Chênes
7. Convention ALSH de juillet avec Louplande
8. Dépenses d'investissement

Comptes-rendus des commissions

9. Comptes-rendus des commissions municipales
10. Comptes-rendus des commissions communautaires

Communication

11. Validation du flash de septembre et organisation de sa distribution

Questions diverses

Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 22 juin 2015

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés le procès-verbal du 22 juin 2015.

Arrivée de Mme PROVOTS à 20h43.

1. Projet de territoire de la Communauté de communes Val de Sarthe

M. Le Maire présente au Conseil municipal le projet de territoire qui a été adopté au Conseil communautaire le jeudi 25 juin 2015.

Le Conseil municipal est surpris des priorités qui ont été choisies car elles ne correspondent pas aux préoccupations exprimées par les habitants de la Communauté de Communes à travers l'enquête qui a été proposée au printemps. M. Le Maire rappelle qu'il faudra instruire et valider les dossiers au fur et à mesure et que le financement des projets n'est de toute façon pas assuré. C'est pourquoi le Conseil communautaire a aussi adopté une augmentation des impôts, précise M. PAVARD.

L'ensemble des membres du Conseil municipal exprime son étonnement et s'interroge sur le fonctionnement du Conseil communautaire qui semble bel et bien coupé des habitants. C'est aussi l'avis de M. Le Maire qui précise s'être pour sa part abstenu, ainsi que M. DEGOULET, absent pour raison professionnelle et qui lui avait donné « pouvoir ».

2. Avis sur le plan d'épandage de la société « Centrale Biogaz du Mans »

Délibération n° 2408201501

L'avis du Conseil municipal de Chemiré-le-Gaudin est sollicité dans le cadre de l'enquête publique relative à une demande d'autorisation préfectorale présentée par la société « Centrale Biogaz du Mans ». L'avis porte plus particulièrement sur l'exploitation d'une installation de méthanisation de déchets organiques avec mise en place d'un plan d'épandage et l'installation de combustion située zone d'activité du Monné sur la commune d'Allonnes.

La commune serait concernée pour 610 hectares sur les 2100 envisagés. Huit agriculteurs seraient intéressés à Chemiré-le-Gaudin. L'épandage est prévu avec enfouisseur.

Après débat sur les modalités de l'enfouissement et les nuisances possibles, l'avis est mis aux voix.

Mme PROVOTS, MM. LEFEUVRE et PAVARD ne participant pas au vote, le Conseil donne un avis positif par 8 voix POUR et 2 ABSTENTIONS.

3. Droits de préemption urbain

Délibération n° 2408201502

Monsieur le Maire demande à Monsieur Armand LEFEUVRE de quitter la salle du Conseil municipal le temps de cette délibération.

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil municipal d'une déclaration d'aliéner un bien soumis au droit de préemption urbain adressé par :

- Maître JOYEAU, Notaire, 14 rue du 33^{ème} mobiles - Le Mans, pour les biens situés Rue du Renom et Allée de la Sauvagère, section B, n° 184 superficie de 54 m² et 187, superficie 545 m².
- **Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal déclare renoncer au droit de préemption instauré sur le territoire de la commune le 22 juin 1989, concernant ce bien.**

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil municipal d'une déclaration d'aliéner un bien soumis au droit de préemption urbain adressé par :

- Maître JOYEAU, Notaire, 14 rue du 33^{ème} mobiles - Le Mans, pour les biens situés 5 rue du Renom, section B 197, 198, 210, 925 et ZT 12 (cf annexe).
- **Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal déclare renoncer au droit de préemption instauré sur le territoire de la commune le 22 juin 1989, concernant ce bien.**

4. Voirie : Dénomination d'un chemin et d'une rue

Délibération n° 2408201503

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient d'officialiser par écrit, pour les services du cadastre, la nomination du chemin du petit coudray et du clos des Mahotières dans la rue des Mahotières.

La présente délibération est acceptée à l'unanimité des présents.

5. Recrutement de deux adjoints d'animation pour les TAP

Délibération n° 2408201504

M. DEGOULET propose le recrutement de deux adjointes d'animation de 2^e classe pour assurer le fonctionnement des TAP et de l'accueil périscolaire, pour un contrat du 31 août 2015 au 31 août 2016 dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activités :

- Mme Emilie Ménard, pour 21h / mois,
- Mme Amandine Fournier, pour 10h30 / mois.

Le Conseil municipal adopte la présente délibération à l'unanimité des membres présents.

6. Appel d'offre : voirie définitive du lotissement des Trois-Chênes

Délibération n° 2408201505

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la voirie définitive du lotissement des Trois-Chênes devra être achevée fin 2016.

Un appel d'offres va être lancé prochainement. La commission Voirie ainsi que la commission environnement seront sollicitées.

M. PAVARD précise qu'il sera opportun de faire appel aux services de la Communauté de Communes pour la haie prévue le long de la D. 309 et du lotissement.

Le Conseil municipal autorise à l'unanimité des présents Monsieur le Maire à faire les démarches administratives nécessaires à cet appel d'offres.

7. Convention ALSH de juillet avec Louplande

Délibération n° 2408201506

La commune de Chemiré-le-Gaudin ne dispose pas d'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) pour les vacances scolaires. La commune de Louplande a accueilli les enfants de la commune au mois de juillet.

Une convention est établie pour définir les conditions d'accès au service de Louplande. Le coût pour la commune sera de 12,5 euros / jour et par enfant et 0,60 euro / jour et par enfant pour les frais de fonctionnement.

Les membres du Conseil municipal donnent leur accord à Monsieur le Maire pour signer la convention.

8. Dépenses d'investissement

Délibération n° 2408201507

- Remplacement partiel de la climatisation de l'accueil périscolaire : 1084,80 euros TTC.

- Pompe pour le barrage du Renom : 341,31 euros TTC.

Les sèche-mains à l'école ont été installés pour la rentrée.

Le Conseil municipal adopte la présente délibération à l'unanimité des membres présents.

9. Comptes-rendus des commissions municipales

- Commission « Ecole et Jeunesse » : M. DEGOULET indique que le Projet Educatif Territorial (PEDT) a été validé par la Direction Départementale de la Cohésion sociale le 24 juin 2015. Par ailleurs, les locaux de l'accueil périscolaire ont été validés par la PMI le 22 juin 2015. Il conviendra d'étudier l'ensemble du rapport qui comprend des commentaires qu'il va falloir prendre en compte.

La prochaine réunion de la commission est fixée au lundi 14 septembre 2015 à 20h30.

Le prochain Conseil Municipal des Jeunes aura lieu le samedi 5 septembre à 10h30 à la Mairie.

- La commission « Bâtiments et travaux » se réunira le lundi 31 août à 20h à la Mairie.

10. Comptes-rendus des commissions communautaires

Sans objet

11. Validation du flash de septembre et organisation de sa distribution

M. DEGOULET présente le flash municipal qui pourra être distribué entre le 27 et le 30 août. Le pliage aura lieu le 27 août à la Mairie. Deux flyers seront ajoutés : le premier pour les activités du Foyer rural, le second, fourni par la Communauté de Communes, pour faire la promotion du « Chaînon manquant » (spectacle gratuit) à Louplande en septembre.

Pour la distribution, les différentes zones ont été partagées comme suit :

Zone A : Mme RACAPE et M. DEGOULET

Zone B : Mme LANGLAIS et M. THORETON

Zone C : M. PROVOTS et M. BLANCHET

Zone D : M. MOREAU-TONNELIER et Mme LIEBLE

Zone E : Mme BLANCHARD et M. PAVARD

QUESTIONS DIVERSES

- **Trésor public** : Le Trésor public évalue tous les ans la tenue des comptes publics et la qualité comptable de la commune en lui attribuant une note. L'Indicateur de la Qualité des Comptes Locaux (IQCL) pour Chemiré-le-Gaudin en 2014 est de 20,6 / 20 pour le budget général et de 20 / 20 pour le budget Assainissement. Le Conseil félicite Mme VIEL pour la qualité de son travail et son professionnalisme.

- **Stationnement rue du Chalet** : M. Le Maire et le Conseil municipal ont été destinataires d'un courrier d'habitants du lotissement du Chalet se plaignant d'un stationnement des véhicules irrespectueux du voisinage. M. Le Maire tente actuellement une conciliation amiable et rappellera à chacun le bon sens civique.

- **Suppression des noisetiers chemin des Jacobins et à l'école** : A la demande d'une famille dont un très jeune enfant est allergique et sera prochainement scolarisé, les noisetiers sont en cours de suppression.

- **Demande d'achat d'une partie de la haie communale chemin des Jacobins** : La haie du chemin des Jacobins du côté du lotissement du Chalet est aujourd'hui communale, mais les riverains en ont l'usufruit. L'un d'entre eux a interpellé M. Le Maire pour faire une offre d'achat. A l'unanimité, le Conseil municipal refuse d'engager la vente de ces parcelles, qui empêcherait toute transformation ou changement de destination du chemin aujourd'hui piétonnier.

- **Remplacement des assises du tourniquet à l'aire de jeux de la salle des fêtes** : Le Conseil municipal remercie chaleureusement M. BLANCHARD qui a remplacé gracieusement les assises qui étaient cassées.
- **Vol de panneaux** : M. PAVARD a constaté plusieurs disparitions de panneaux indicateurs de lieux-dits.
- **Dégradation du ponton au port de Saint-Benoît** : le ponton a été dégradé. L'auteur a été identifié et une plainte déposée. Il s'est engagé à effectuer la réparation.
- **Aboiements intempestifs** : Plusieurs conseillers municipaux témoignent des nuisances liées aux aboiements dans le lotissement du Chalet et à Saint-Benoît. Mme RACAPE se propose de faire la démarche auprès des propriétaires à Saint-Benoît, M. Le Maire se chargera de la faire pour le lotissement du Chalet. Si aucun changement n'intervient, il conviendra d'envoyer une mise en demeure et si rien ne change de procéder à une verbalisation.
- **Chats allée de la Sauvagère** : Les riverains exaspérés constatent que la multiplication des chats continue. Le dialogue engagé par M. PAVARD n'a rien donné : ce dernier va prendre contact avec la Gendarmerie et engager une verbalisation afin que le voisinage retrouve la tranquillité auquel il a droit.
- **Intervention de M. Philippe LEFEVRE à propos du projet éolien** : M. LEFEVRE demande à M. LENFANT si la rencontre avec la Préfecture évoquée lors du dernier Conseil municipal a eu lieu. Celui-ci répond négativement.

Récapitulatif des délibérations du Conseil Municipal en date du 26 mai 2015 :

- *Délibération n° 2508201501 : Avis sur le plan d'épandage de la Sté « Centrale biogaz du Mans »*
- *Délibération n° 2508201502 : Droits de préemption urbain*
- *Délibération n° 2508201503 : Voirie : dénomination d'un chemin et d'une rue*
- *Délibération n° 2508201504 : Recrutement de deux adjoints d'animation pour les TAP*
- *Délibération n° 2508201505 : Appel d'offre : voirie définitive du lotissement des Trois-Chênes*
- *Délibération n° 2508201506 : Convention ALSH de juillet avec Louplande*
- *Délibération n° 2508201507 : Dépenses d'investissement*

La séance est levée à 23h00

SIGNATURES des conseillers municipaux présents lors de la séance du 24 août 2015 :

M. Michel PAVARD	M. Miguel DEGOULET	Mme Sylvia PROVOTS	M. Marcel LENFANT
Mme Aurélie BLANCHARD	M. Roland BLANCHET	M. Mickaël DESPRES	Mme Isabelle LANGLAIS
M. Armand LEFEUVRE	Mme Amandine LIEBLE	Mme Paola MOREAU TONNELIER	Mme Sandrine POSTRZECH
			Absente excusée
Mme Renée RACAPE	M. Franck THORETON	M. Bertrand VIVIER	
		Absent excusé	